



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mines et carrières

Question écrite n° 23656

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le voeu de la fédération régionale des syndicats CGT du personnel et pensionnés des Mines de fer et de sel de Lorraine. Elle souhaiterait que les indemnités de chauffage et de logement dont les pensionnés bénéficient soient améliorées. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire fait part du souhait de la fédération régionale des syndicats CGT du personnel et des pensionnés des mines de fer et de sel de Lorraine de voir améliorées les indemnités de chauffage et de logement dont les pensionnés du régime des mines bénéficient. Le Gouvernement, conscient de la nécessité d'améliorer le niveau des prestations précitées, a, par le biais de deux arrêtés du 18 décembre 2002 applicables à compter du 1er janvier 2003, revalorisé de 8 % les indemnités de chauffage et de 4 % celles de logement.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23656

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 2003, page 6432

Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9395